



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-34

COMMUNE DE LA RAVOIRE - RD 1006

CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC

FONCIER LOCAL – RACHAT DE FONCIER

Rapport au Conseil Syndical

Luc Berthoud, président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement des parcs d'activités économiques et notamment pour les études de requalification des zones existantes.

Le périmètre le long de la RD 1006 a été identifié comme stratégique et Chambéry-Grand Lac économie, en partenariat avec la commune de La Ravoire et Grand Chambéry, a décidé, en 2022, de lancer une étude de requalification.

A ce titre, l'EPFL maîtrise d'ores et déjà pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie, plusieurs tenements situés le long de la RD 1006, et notamment :

- La maison Zebbar cadastrée section D n°310, dont le portage a été acté par délibération n°C20-27 en date du 6 mars 2020 ;

- Le tènement ONF cadastré section E n° 6, 214 et 216, dont le portage a été acté par délibération n°C21-41 en date du 26 mai 2021 ;
- La maison Dacquin cadastrée section C n°368 et 370, dont le portage a été acté par délibération n°C21-46 en date du 16 juin 2021.

La convention de portage n°19-463 portant sur l'ensemble de ces tènements, a été conclue pour une durée de 6 ans.

La convention de portage arrivant à son terme, il convient de procéder au rachat de ce foncier.

Il est précisé que par délibération n°C25-53 du 18 juin 2025, le conseil syndical de Chambéry-Grand Lac économie a approuvé la vente de la « maison Zebbar », qui ne fera donc pas l'objet du rachat.

Ce rachat s'effectuera selon les modalités financières suivantes :

	HT	TVA	TTC
Valeur des biens	1 257 365,73 €		1 257 365,73 €
Nature des biens cédés : immeuble bâti + 5 ans			
Régime fiscal : Vente sans TVA			
Prix de cession auquel s'ajoutent les frais de portage jusqu'au 30/06/2026	145 273,82 €	29 054,76 €	174 328,58 €
Remboursement en capital déjà perçu			- 871 529,99 €
Versement volontaire du 20/12/23			- 280 000,00 €
Excédent prix rétrocession ISTREFI dû par l'EPFL			- 12 878,30 €
Solde à payer à l'acte			267 286,02 €

- ✓ Vu la convention de portage n°19-463 portant sur l'ensemble des tènements ci-dessus,
- ✓ Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 13 mai 2026, qui se prononce sur la valeur vénale du bien libre de toute occupation et non sur une valeur de rétrocession,

**Monsieur Jimmy BAABAA ne prenant pas part au vote,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Article 1 : Approuve le rachat auprès de l'EPFL de la Savoie des biens sis sur la commune de La Ravoire cadastrées section E n° 6, 214 et 216 pour « le tènement ONF », et section C n°368 et 370 pour « la maison Dacquin », moyennant un solde à verser à la signature de l'acte de 267 286,02 €, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout document à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026.


Luc BERTHOUD
Président